

Règlement duathlon du PASTEL 2019

Article 1 :

Le triathlon club du Lauragais en partenariat avec le Nailloux Outlet Village organisent le duathlon du Pastel. L'épreuve aura lieu le lundi 22 avril 2019. Sur le site du Village des marques à Nailloux.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI consultable sur le site www.fftri.com et le simple fait de s'inscrire à la présente course implique de connaître et accepter ces règlements.

Article 2 :

Deux épreuves seront organisées :

Le duathlon du Pastel, un relais avec 3 coureurs. Chaque participant effectue un duathlon de 2kms course à pied 6kms vélo et enfin 1kms à pied. La puce de chronométrage sert de passage de relais, le chronomètre s'arrête quand les 3 relayeurs passent la ligne d'arrivée.

Le duathlon famille, un relais avec 3 coureurs **dont 1 de moins de 15 ans obligatoirement**, né entre 2004 et 2007 inclus. Chaque membre de l'équipe effectue une épreuve en passant le relais, la puce reste le témoin du relais. Le format est également de 2kms course à pied, 6kms Vélo, 1kms course à pied. Le chronomètre s'arrête quand les 3 membres de l'équipe passent la ligne ensemble.

Dans le cadre de la manifestation le Nailloux Outlet Village organise à destination des enfants une animation sous forme de chasse aux œufs.

Article 3 :

Les inscriptions se font sur internet uniquement sur le site de chrono-start.com jusqu'au vendredi 21 avril 2019 22H. Au-delà de cette date il ne sera plus possible de s'inscrire sur internet. Il sera toutefois possible de s'inscrire le matin de la course à compter de 7h30 jusqu'à 9h. Les inscriptions pour l'animation enfant « chasse aux œufs » se font obligatoirement sur place.

Tarifs d'inscription :

Duathlon du Pastel	Duathlon famille	Animation Enfants « chasse aux œufs »
40 euros par équipe	30 euros par équipe	Gratuite

Le nombre de dossard maximum par course :

100 équipes sur le duathlon du pastel

100 équipes sur le duathlon famille

100 enfants sur l'animation enfants « chasse aux œufs »

Article 4 :

Pour participer à cette épreuve les concurrents doivent soit être licenciés auprès de la FFTRI. Pour les non licenciés FFTRI, la réglementation FFTRI prévoit de s'inscrire en souscrivant un **Pass compétition** pour la journée, ils doivent aussi présenter un certificat médical portant la mention « **non contre indication à la pratique du sport ou du duathlon ou du triathlon ou de la course à pied ou du vélo en compétitions** » datant de moins de 1 an.

Pour les mineurs, une autorisation signée du responsable légal sera demandée le jour de la course.

Article 5 :

Le retrait des dossards se fera le Samedi 20 avril de 10h à 19h au centre du Village des Marques de Nailloux où le jour de l'épreuve à partir de 8h30.

Pour retirer le dossard de l'équipe vous devrez obligatoirement vous munir des documents suivants :

- votre justificatif d'inscription
- une pièce d'identité

Horaires :

	Duathlon du Pastel	Duathlon famille	Animation enfants « Chasse aux œufs »
Ouverture parc à vélo	8h00	11h	
Départ	9h15	11h	12h
Retrait des vélos	13h	13h	

Article 7 :

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. En cas de perte, elle sera facturée 30 euros.

Article 8 :

Un briefing avant chaque course est prévu un quart d'heure avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, ainsi que les consignes de l'organisateur et de sécurité.

La présence de toute l'équipe au briefing est obligatoire. En cas d'absence le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité

Article 9 :

Le port du casque à coque dure et rigide, jugulaire serrée, est obligatoire sur la totalité du parcours vélo et dans l'aire de transition. Le drafting est autorisé, les vélos de chrono sont interdits, les VTT sont autorisés.

Chaque cycliste devra respecter le code de la route en toutes circonstance.

Article 10 :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ou au non-respect du code de la route, ou consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Article 11 :

En s'inscrivant, chaque compétiteur renonce à faire valoir quelconques revendications face au comité d'organisation ou contre le Nailloux Outlet Village, ceci concernant blessures, décès, vol, ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller-retour et du séjour

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 12 :

En cas d'événement(s) imprévu(s), les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour le bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

Il est précisé que les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 13 :

Les désistements ne seront pas remboursés sauf justificatif de cas de force majeure.

Article 14 :

L'inscription à la compétition autorise le comité d'organisation du duathlon du Pastel à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement, ainsi que toutes les données personnelles fournies par les concurrents

Article 15 :

La remise des récompenses aura lieu à partir de 13h.

Pour chaque course des récompenses pour les 3 premières équipes de chaque catégorie (mixte, féminin, masculin) seront distribuées.

Un cadeau sera offert à chaque concurrent avec l'inscription, de même pour l'animation enfants

Un challenge entreprise sera également mis en place et récompensera la meilleure équipe d'entreprise